

REGLEMENT du 7ème TROPHEE FOOT à 5 (SOCCER) ATSCAF

Du 09 Juin 2023 au 11 Juin 2023
à Montpellier

ARTICLE 1

L'ATSCAF Fédérale et l'ATSCAF de l'Herault organisent conjointement l'édition 2023 du Trophée national de foot à 5 ouvert à tous les agents des administrations financières.

ARTICLE 2 – comité d'organisation

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale, ou de son représentant légal
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale
- Denis PERUCH, Présidente de l'ATSCAF Herault
- Bastien PHELLION, Jean-Charles HERAUD et Francis AZEMA Responsables foot ATSCAF Herault

ARTICLE 3 – Déroulement de la compétition pour 20 équipes inscrites

Quatre à six terrains seront disponibles.

PHASE DE GROUPE (10h15-13h00)

Vingt équipes réparties en quatre groupes de cinq. (suivant le nombre d'équipes inscrites)

Dix minutes de jeu avec trois minutes de battement entre deux rencontres.

Classement des poules :

victoire : 3 pts ; nul : 2 pts ; défaite : 1pt

En cas d'égalité aux points, les équipes seront départagées par le goal-average général, puis équipe la plus offensive, puis tirs aux buts

PHASE FINALE (14h00-17h45)

Dix minutes de jeu avec trois minutes de battement entre deux rencontres pour les poules Gold et Silver.

Deux poules « Gold » composées des deux premiers des quatre groupes et des deux meilleurs troisièmes de la phase de groupe.

Deux poules « Silver » composées des équipes classées des deux moins bons troisièmes, quatrièmes et cinquièmes de la phase de groupe.

Demi-finales « Gold et Silver » (2 * 8 minutes)

Match pour la troisième place (10 minutes).

Finale (2 * 10 minutes).

Ce déroulé, phase groupe et phase finale, est susceptible d'évoluer en fonction de nombre d'équipes inscrites

ARTICLE 4 – Règles du SOCCER

Les règles de ce Tournoi de SOCCER seront rappelées au début du tournoi par des arbitres officiels de la FFF. Chaque équipe a droit à 2 remplaçants.

ARTICLE 5 – Conditions de participation

Être à jour de sa cotisation ATSCAF 2022/2023 de l'association choisie pour participer.

Le Trophée de foot à 5 est ouvert à tous les agents financiers.

Une équipe pourra être composée de 2 apparentés maximum (conjoint ou enfant).

Une équipe pourra être composée d'un extérieur maximum

ARTICLE 6

Une équipe composée de financiers et d'apparentés (conjoint ou enfant), à l'issue des poules de brassage, pourra participer au tableau principal GOLD des phases finales au même titre qu'une équipe composée uniquement de financiers.

Une équipe composée d'un extérieur, à l'issue des poules de brassage, basculera automatiquement dans le tableau SILVER consolante

ARTICLE 7

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le bureau des sports avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au Bureau des sports au maximum 15 jours après la compétition.

ARTICLE 8 – Organisation de l'évènement

Le RDV aura lieu au Complexe URBAN SOCCER de Castelnau-le-Lez le samedi 10 Juin 2023 à partir de 9H. Les équipes devront être présentes pour 9h30 DERNIER DELAI.

Déjeuner sur place après la phase de groupe et fin du tournoi vers 18H.

Remise des prix au complexe.

1) Engagement

Le comité d'organisation limite l'inscription à 24 équipes. Si ce nombre n'était pas atteint une ATSCAF locale pourrait alors engager une seconde équipe.

2) Comité d'organisation

Le Comité d'organisation précisera les conditions de déroulement de la compétition.

La carte ATSCAF de chaque participant, accompagnée d'une pièce d'identité avec photo (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) sera demandée lors de l'accueil.

En outre, chaque participant devra envoyer au secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale une copie de sa licence de la fédération (Fédération Française de sport pratiqué), ou à défaut un certificat médical d'aptitude à la pratique du football y compris en compétition.

3) Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix

ARTICLE 9

Chaque participant s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 10

Les réclamations devront être introduites auprès du Comité d'organisation, dans l'heure suivant la publication des résultats.